

EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 27 DECEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize et le vingt-sept décembre à onze heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis, au siège social, sur convocation de leur Président.

Tous les administrateurs présents ont émargé le registre de présence en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Patrick DEVILLARD, Président du Conseil,
- Monsieur Bernard PERROUD représentant NORD ISERE AUDIT,
- Monsieur Driss ELBAZ,
- Monsieur Jean-Claude GOUR.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick DEVILLARD.

Le Président, ayant constaté que le quorum légal est atteint, déclare que le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Libération du capital social,
.....

Après divers échanges de vues, le conseil d'administration prend les décisions suivantes :

LIBERATION DU CAPITAL

Le Président rappelle que, lors de la constitution de la société, le capital social de **250 000 francs** n'a été libéré que du **quart** et que le solde de ce capital, soit **187 500 francs**, doit être libéré dans un délai maximum de cinq ans à dater de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il expose donc au conseil qu'il convient de procéder à cette libération et que les actionnaires informés de cette décision, ont effectué le versement correspondant au solde de leur souscription, soit **75 francs** par action, par compensation avec le compte courant de Monsieur Patrick DEVILLARD, qui avait recueilli les fonds.

En conséquence, la totalité des fonds correspondant au capital social ayant été versée, le conseil constate la libération intégrale des **2 500 actions** composant ledit capital.

Le conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités consécutives à cette libération.

.....

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, délibéré à l'unanimité, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature, possibly of the President, written in dark ink.